



Commission civile d'examen
et de traitement des plaintes
relatives à la GRC

Civilian Review and
Complaints Commission
for the RCMP

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024

Canada 

N° de cat. : PS76-1F-PDF
ISSN : 2562-6434

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC
C.P. 1722, succ. B
Ottawa (Ontario) K1P 0B3
Télécopieur : 613-952-8045 (Ottawa)
Courriel : publications@crcc-ccetp.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2025

Ce document est accessible sur le site Web de la CCETP : <http://www.crcc-ccetp.gc.ca>.

Ce document est offert en médias substitués sur demande.

Also available in English.

Table des matières

1.0 Introduction	2
1.1 Mandat	2
1.2 Méthode de présentation du rapport	2
2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	3
3.0 Risques et incertitudes	4
4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	4
5.0 Approbation des cadres supérieurs.....	4
6.0 État des autorisations (non vérifié)	5
7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées).....	6

1.0 Introduction

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel conformément à l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et aux exigences en matière de présentation du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses.

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

1.1 Mandat

Le rôle fondamental de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La CCETP s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC.

[La partie II du Budget principal des dépenses](#) décrit brièvement les activités de programme de la CCETP.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCETP accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2024-2025. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage

particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La CCETP utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

À la fin du deuxième trimestre de 2024-2025, la CCETP avait dépensé environ 62 % de ses crédits totaux disponibles comparativement à 65 % pour la même période en 2023-2024.

Les dépenses de la CCETP en matière d'effectif représentent 75 % des dépenses prévues en 2024-2025. La CCETP s'attend à ce que ses dépenses consacrées au personnel restent élevées au cours de l'année alors qu'elle ajustera son effectif pour répondre aux priorités de son mandat et à la hausse des rajustements de la rémunération à la suite de négociations collectives.

3.0 Risques et incertitudes

La CCETP n'a aucun contrôle sur les incidents graves entre la GRC et les membres du public. De tels incidents peuvent avoir une incidence sur la charge de travail de l'ensemble de la CCETP et risquent de nuire à l'atteinte de ses normes de service. Grâce au suivi des charges de travail et, au besoin, à la réaffectation du personnel et des ressources, la CCETP conserve la souplesse nécessaire pour s'acquitter de son mandat.

4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 31 octobre 2024, le [projet de loi C-20, Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires](#), a reçu la sanction royale. En vertu de cette loi, la CCETP deviendra la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public, un organe d'examen indépendant renforcé pour la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada. La CCETP poursuivra sa planification et sa préparation en prévision de l'entrée en vigueur de la loi.

5.0 Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Roxane Bériault, CPA
Dirigeante principale des finances et
directrice principale des Services intégrés
Ottawa (Canada)

Date : 21 février 2025

6.0 État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2024-2025 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	16 108 635	3 232 136	9 742 232
Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés	1 515 898	378 974	1 136 923
Autorisations totales	17 624 533	3 611 110	10 879 155

Exercice 2023-2024 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	15 291 295	4 008 987	9 736 115
Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés	1 573 860	393 465	1 180 395
Autorisations totales	16 865 155	4 402 452	10 916 510

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2024-2025 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	13 139 020	3 000 453	9 655 029
Transports et communications	339 007	14 925	95 150
Information	19 557	5 114	13 519
Services professionnels et spéciaux	2 609 159	173 580	428 437
Location	513 489	98 399	211 617
Réparation et entretien	11 118	2 050	4 222
Services publics, fournitures et approvisionnements	115 392	25 457	41 649
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	179 354	69 358	163 974
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	698 437	221 774	265 558
Dépenses budgétaires nettes totales	17 624 533	3 611 110	10 879 155

Exercice 2023-2024 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	12 620 321	3 494 475	9 342 983
Transports et communications	184 438	40 732	139 207
Information	184 436	486	8 488
Services professionnels et spéciaux	1 941 463	329 823	644 850
Location	368 870	59 143	166 476
Réparation et entretien	73 773	1 424	4 313
Services publics, fournitures et approvisionnements	110 661	17 245	40 780
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	459 017	37 100	72 464
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	922 176	422 024	496 949
Dépenses budgétaires nettes totales	16 865 155	4 402 452	10 916 510